

Législature 2020-2025

Délibération N° 973

Séance du Conseil municipal du **18 juin 2024**

Acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un montant de CHF 80'000.-

Vu le Plan directeur de la zone industrielle et artisanale des Cherpines adopté par le Conseil d'Etat le 9 mai 2018 ;

Vu la planification communale des équipements publics sur le secteur des Cherpines ;

Vu les besoins des Services de la voirie et espaces verts de la commune de disposer de locaux de stationnements et de dépôts en complément du CIV ;

Vu l'intérêt prépondérant de la commune de Confignon d'être coopérateur de la COOFIFI dans le cadre du développement de la zone industrielle des Cherpines ;

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 28 mai 2024 ;

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 mai 2024 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité qualifiée

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'acquérir xxx % des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un total de CHF 80'000.-.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 80'000.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. Vu la nature de cette acquisition, celle-ci ne donne pas lieu à amortissement.
5. D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour CHF 80'000.- afin de financer cette acquisition.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER